



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan pollinisateurs

Question écrite n° 35735

Texte de la question

Mme Nicole Trisse attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique sur le projet de « plan pollinisateurs » présenté le 18 décembre 2020. L'un des axes de ce plan prévoit de réviser l'arrêté dit « abeille » du 28 novembre 2003 en l'étendant à l'ensemble des traitements phytosanitaires pendant la période de floraison. Seuls les produits ayant passé des tests complémentaires et ceux ayant obtenu une autorisation de mise sur le marché portant la mention « abeille » et délivrée par l'ANSES pourraient être utilisés. Le monde agricole est très inquiet quant à cet axe du « plan pollinisateurs ». En effet, si des dérogations sont bien prévues pour permettre une utilisation des produits dans les trois heures après le coucher du soleil et éventuellement dans les cinq heures pour les surfaces importantes, ces délais sont jugés trop courts et insuffisants par les professionnels. De plus, le matériel dont ils disposent n'est pas équipé pour les traitements de nuit, ce qui constitue un véritable risque pour l'applicateur. Enfin, cette interdiction risquerait d'isoler la France des autres États européens dans lesquels ces règles n'existent pas aujourd'hui. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui assurer qu'un temps de concertation avec le monde agricole sera prochainement organisé afin de mettre en œuvre des dispositions davantage équilibrées.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Trisse](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35735

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Transition écologique](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 634

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)